



**PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 26 MARS 2025 À 18H30**

Date de la convocation : **19 mars 2025**

**Membres Présents : 10**

M. Pascal RIVEAU, Maire, *Président de séance*,  
Mme Patricia FONTANEAU, *adjointe au maire*,  
M. Joël BEDIS, *adjoint au maire*,  
M. Ludovic CARTEAU, *adjoint au maire*,  
M. Cyrille FORMANTIN, *conseiller municipal*,

M. Mickaël VEYSSIÈRE, *conseiller municipal*,  
Mme Sylvie HOFMAN, *conseillère municipale*,  
Mme Katia TAUZIÈDE, *conseillère municipale*,  
M. Max PAYET, *conseiller municipal*,  
Mme Judicaël SENEZE, *conseillère municipale*,

**Membres Excusés : 03**

M. Benoît VIELET, *conseiller municipal*,  
M. Benoît DUPONT, *conseiller municipal*,

M. Pierre NAVARRO, *conseiller municipal*,

**Membre absent : 01**

Mme Véronique MITRASOUF, *conseillère municipale*

**Pouvoir Donné : 01**

M. Benoît DUPONT a donné pouvoir à M. Joël BEDIS

***Mme Patricia FONTANEAU / Mr Ludovic CARTEAU sont nommés secrétaires de séance en collaboration***

L'an deux mil vingt cinq, le vingt-six mars, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Androny dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur le Maire, Pascal RIVEAU.

Monsieur le Maire soumet au vote le procès verbal de la séance du 12 février 2025.  
Celui-ci est approuvé à l'**unanimité** des membres présents.

Il est demandé de rajouter à l'ordre du jour l'avancement de grade et la fongibilité des crédits et de retirer à l'ordre du jour le vote du compte de gestion 2024, le vote du compte administratif 2024 et l'affectation du résultat 2024 suite à des erreurs faites sur la présentation du compte Administratif 2024.  
Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour.

**AFFAIRE N° 1 : DEVIS PLAQUES DE RUE -**

*Rapporteur : Monsieur Pascal RIVEAU, maire*

*Trois devis ont été effectués pour les devis plaques de rue.*

*La société Taupinard 10 994 euros T.T.C*

*Comat, un autre équipementier 7352 euros T.T.C*

*CVSI, encore un autre équipementier 3986 € T.T.C*

**Arrivée de Monsieur VEYSSIÈRE à 18h50**

*Après plusieurs questionnements et après concertation, il est demandé de statuer sur les tarifs proposés.*

*Après délibération, le conseil municipal vote 7 pour CVSI, 3 pour Comat*

**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ POUR L'ENTREPRISE CVSI**

**AFFAIRE N° 2 : ADHÉSION MISSION ASSISTANCE RETRAITE CGD33**

(délib. 092025) Rapporteur: Monsieur Pascal RIVEAU, maire

*Le centre de gestion propose son assistance aux collectivités pour la gestion des dossiers liés aux retraites. Il offre un prix de 120 euros pour tous les agents.*

**VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**  
**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N°3 : VOTE DES SUBVENTIONS COMMUNALES 2025 AUX ASSOCIATIONS**

(délib. 092025) **Ludovic CARTEAU quitte la salle lors du vote des subventions communales**

Rapporteur: Monsieur Pascal RIVEAU, maire

ADELFA : 100€

AREESA : 100€

SOCIETE DE CHASSE : 600€

AMICALE DES JEUNES SAPEURS POMPIERS : 100€

RESTOS DU COEUR : 200€

LES EPICIERES DE L'ESTUAIRE : 300€

UNC : 0€ dissoute

PCLC CLUB PHOTO : 400€

PARENTS D'ELEVES : 0€

MON VILLAGE EN FÊTE : 600€

CLUB BELLE ETOILE : 600€

BELOTE DES MARRAINAUDS : 600€

**VOTE : 9 POUR - 1 CONTRE - 0 ABSTENTION**

**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**Retour de Monsieur CARTEAU dans la salle.**

*Il est proposé de réunir le représentant des associations communales pour un pot avec les élus à la mairie le mercredi 23 avril à 19h.*

**AFFAIRE N°4 : ÉLECTION DU REPRESENTANT DU CNAS**

(délib. 102025) Rapporteur: Monsieur Pascal RIVEAU, maire

*Ludovic CARTEAU se propose pour être représentant élu du CNAS.*

**VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N°5 : OUVERTURE D'UN POSTE ADJOINT ADMINISTRATIF PRINCIPAL 1ère CLASSE**

(délib. 112025) Rapporteur: Monsieur Pascal RIVEAU, maire

*Proposition d'une ouverture du poste adjoint administratif principal 1ère classe, et suppression du poste adjoint administratif principal 2ème classe à compter du 1er Mai.*

**VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**AFFAIRE N°6 : FONGIBILITE DES CRÉDITS EN M57 SUR LE BUDGET COMMUNAL 2025**

(délib. 122025) Rapporteur: Monsieur Pascal RIVEAU, maire

*En adoptant le référentiel M57, les entités publiques locales peuvent bénéficier de nouvelles mesures d'assouplissement sur le plan budgétaire, notamment en matière de fongibilité des crédits : à savoir mouvement de chapitre à chapitre, hors dépenses de personnel, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections.*

**VOTE : 11 POUR - 0 CONTRE - 0 ABSTENTION**

**DÉCISION VALIDÉE À L'UNANIMITÉ**

**QUESTIONS DIVERSES**

*- ASA du Petit Marais de Blaye : monsieur Riveau fait le point sur le devenir de l'Association Syndicale qui va entamer des démarches administratives en lien avec la CCE pour sa dissolution.*

*Le SYMADIG qui est en charge de la gestion des digues est à la recherche de terre argileuse pour des travaux de réfection.*

*Monsieur Riveau évoque la proposition de mr Dartier de vendre à la commune une parcelle de vignes qu'il n'exploite plus au lieu dit le Bayle près de l'étang ainsi que mr Morin qui souhaite également se débarrasser d'une parcelle.*

*De la terre pourrait être récupérée à ces endroits.*

- Mme Tauziède prend la parole et présente un éventuel projet de réaménagement du Port de la Belle Étoile.

- Commission voirie : sur le parking du port de la belle étoile où se gare Christian, le food truck, réhabilitation de 920 mètres en bicouche et rajouter une ou deux tables de plus.

Coût total : 9794,40 euros T.T.C.

Impasse du château de la mothe taudiat, reboucher les trous.

Route de la mothe taudiat, la commission propose de demander à toutes les personnes qui habitent dans ce secteur de donner leurs avis avec une route à sens unique.

La séance est levée à 20h44.

**Les Secrétaire de séance**  
Mme Patricia FONTANEAU  
Mr Ludovic CARTEAU

**Le Maire**  
Mr Pascal RIVEAU